

# Mieux comprendre le choix de demande d'asile au Luxembourg

## Aversion pour la perte

Géraldine Bocquého, Marc Deschamps,  
Jenny Helstroffer, Julien Jacob et Majlinda Joxhe

L'asile, entendu comme la protection accordée par un État étranger à une personne physique victime ou potentiellement victime de persécutions dans l'État dont elle est le citoyen, est un soutien ayant maintenant une longue histoire. Sans en retracer la généalogie, chacun peut avoir à l'esprit les cas des personnes qui furent concernées par l'asile durant la Seconde Guerre mondiale, ainsi que dans les conflits qui émaillèrent le vingtième siècle. Nous savons tous également que les éléments qui définissent l'identité perçue de chacun d'entre nous (sexe, couleur de peau, orientation sexuelle, religion ou absence de religion, opinions politiques, appartenance réelle ou supposée à un certain groupe social, et cetera) peuvent conduire, dans certains pays, à des persécutions, voire à la mort.

Le principal dispositif de protection juridique des personnes persécutées est, depuis 1951, la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Celle-ci a notamment été ratifiée par l'ensemble des pays membres de l'Union européenne et de ce fait forme le cadre des obligations s'imposant à chacun des États membres de l'UE. Depuis, un certain degré d'harmonisation du système d'asile a eu lieu au niveau de l'Union européenne.

Toutefois, depuis quelques années, il y a une crise majeure de l'asile. Celle-ci est particulièrement visible au niveau des flux de demandes d'asile au sein de l'UE : le nombre de premières demandes a augmenté de 200 000 à 700 000 par an sur la période 2006-2017, en passant par un pic de 1,4 million en 2015<sup>1</sup>. Plusieurs milliers de personnes tentant d'obtenir cette protection ont péri. Ainsi, l'Organisation Internationale pour les Migrations, agence relevant des Nations-Unies, a recensé 5 773 morts et 11 089 disparus pour la seule Méditerranée entre 2014 et 2018<sup>2</sup>. Au-delà de ces chiffres, c'est notamment à travers la diffusion d'images telles que celle de la mort d'Alan Kurdi, enfant syrien de trois ans mort le 2 septembre 2015, que l'opinion publique a pris conscience du drame humain derrière ces statistiques.

Actuellement, la politique de l'asile se résume en grande partie à l'organisation logistique de la prise en charge des arrivants. Il nous semble qu'une meilleure anticipation des effets des politiques mises en place permettrait de mieux atteindre les objectifs fixés dans la Convention de Genève, ce que l'analyse économique pourrait aider à faire.

Dans une première étape, il faudrait mieux comprendre les décisions des réfugiés. Il s'agit d'une population souvent traumatisée par la guerre et

### Il faut connaître la manière particulière des demandeurs d'asile de réagir face au risque

la persécution, et faisant face à des risques importants, quelle que soit leur décision.

Pour en savoir plus sur les spécificités des réfugiés arrivés au Luxembourg, nous avons réalisé en 2017 et 2018 une série d'entretiens avec 218 demandeurs. Notre étude<sup>3</sup> relève de ce que l'on appelle l'économie expérimentale, au sens où nous testons comment des êtres humains prennent leurs décisions, pour savoir si les hypothèses précédentes sont (ou non) infirmées. L'étude a été financée par l'Union européenne, la région française Grand Est, l'Université de Lorraine et l'Université du Luxembourg ; et, comme elle porte sur des êtres humains, elle a préalablement reçu l'accord éthique de l'Institut National de la Santé et de la Recherche français ainsi que du Panel d'éthique de l'Université du Luxembourg.

Notre étude souligne que le profil moyen des personnes que nous avons interrogées fait preuve d'un comportement plus rationnel que d'autres populations auxquelles les mêmes questions relatives à la prise de décision en situation de risque ont déjà été posées<sup>4</sup>. En effet, les demandeurs d'asile au Luxembourg que nous avons interrogés se distinguent des autres au niveau de : 1) leur aversion pour la perte (exemple : perdre cent euros procure plus de mécontentement que le gain de cent euro ne procure de satisfaction), 2) leur distorsion de probabilités (c'est-à-dire une surestimation des événements pourtant rares au plan statistique et une sous-estimation des événements plus fréquents), et 3) leur préférence pour le présent (c'est-à-dire qu'il faut leur donner une somme plus importante demain pour qu'ils acceptent de ne pas obtenir aujourd'hui une certaine somme).

Grâce à ces éléments nous arrivons à la conclusion que, concernant ces personnes, il est erroné de considérer qu'elles prennent leurs décisions en

situation de risque de la même manière que n'importe quel autre groupe de personnes à qui nous aurions soumis les mêmes questions. Ainsi, il faut connaître la manière particulière de la population en question de réagir face au risque. Elle est effectivement influencée par l'effet des traumatismes subis. Nous arrivons également à la conclusion que ces différentes composantes de l'attitude face au risque sont bien plus importantes pour expliquer la migration des réfugiés vers l'ouest que les politiques d'asile.

Partant de ces conclusions et de nos résultats pour cet échantillon, nous avons calibré un modèle de prise de décision qui nous semble permettre de mieux rendre compte des choix réels de réfugiés et ainsi de pouvoir améliorer les prévisions en matière de demande d'asile, condition nécessaire à une politique d'asile à la fois plus humaine et plus efficace. Nos résultats ne doivent cependant pas être surestimés, et cela pour trois raisons. D'une part nous n'avons travaillé qu'avec des personnes situées au Luxembourg et il serait important de pouvoir savoir si ce type de personne diffère (ou non) de ceux qui n'ont pas migré vers l'Union européenne. D'autre part, parce que notre échantillon ne porte que sur des demandeurs d'asile arrivés au Luxembourg et qu'il serait abusif d'en déduire qu'ils sont nécessairement du même type que les autres demandeurs d'asile dans d'autres pays de l'UE. Enfin, parce que notre échantillon est limité en nombre et qu'il ne porte que sur la période 2017-2018.

Notre recherche comme bien souvent en appelle donc d'autres mais au vu de l'importance de la question de l'asile, tant pour les demandeurs, que pour les populations autochtones et les États, et de la singularité de nos résultats, il nous paraît impératif de les mener afin de progresser vers une politique d'asile plus humaine et plus juste.

Majlinda Joxhe est économiste et chercheuse en formation post-doctorale à l'Université du Luxembourg. Géraldine Bocquého est économiste à l'Université de Lorraine, AgroParisTech-INRA, Beta. Marc Deschamps est économiste à l'Université de Bourgogne Franche-Comté, CRESE. Jenny Helstroffer et Julien Jacob sont économistes à l'Université de Lorraine, CNRS, Beta.

<sup>1</sup> [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Asylum\\_statistics/fr](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Asylum_statistics/fr)

<sup>2</sup> <http://missingmigrants.iom.int/region/mediterranean>

<sup>3</sup> Pour plus d'informations, voir l'article « Risk and Refugee Migration » : [www.beta-um7522.fr/productions/WP/article.php?SELECTWP=2018-16](http://www.beta-um7522.fr/productions/WP/article.php?SELECTWP=2018-16)

<sup>4</sup> Pour plus de détails, voir l'article en question



Demandeurs d'asile à Bollendorf Pont en 2014